

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 403

présenté par

M. Bentz

à l'amendement n° 347 de Mme Levavasseur

-----

**APRÈS L'ARTICLE 5**

Après le mot :

« expérience »

insérer les mots :

« de père au foyer, de mère au foyer, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La vie au foyer s'entend comme un service de la cellule familiale. Elle conserve ou réinternalise des tâches de garde d'enfant, de garde-malade, d'aide aux devoirs, d'entretien ménager, de planification et de transports. Ces tâches sollicitent et développent des compétences variées que la VAE ne peut ignorer plus longtemps.